



## « PROGRAMME DE MÉDIATION COMMUNAUTAIRE »

Plusieurs territoires rurales, Malawi

*Période de mise en œuvre : 1998 (mis en place) | Étude de cas rédigée en 2010*

Pour être efficaces, les stratégies d'accès à la justice et à la conciliation doivent être multi-formes : elles doivent impliquer des éléments étatiques et non-étatiques ; judiciaires et extra-judiciaires; juridiques et parajuridiques. Le PMC (Programme de Médiation Communautaire) a un impact positif sur la communauté et contribue à l'harmonie sociale, en réduisant les conflits et en mettant en œuvre une meilleure compréhension des risques des conflits non maîtrisés ou mal gérés. L'objectif fondamental dans la résolution des conflits est de réparer le dommage et de favoriser l'entente entre les citoyens et les citoyennes de toutes religions, cultures, les genres et les races. Les valeurs sous-jacentes à la médiation – la responsabilisation, l'honnêteté, le respect, l'engagement, le bénévole, la guérison, la réparation, la responsabilité personnelle, l'inclusion, la collaboration et la résolution de problèmes- s'appliquent à l'ensemble des meilleures pratiques de l'assistance juridique à la communauté. Les communautés où opère le PMC ont signalé que le programme a favorisé l'harmonie dans leurs villages.



L'**Observatoire villes inclusives** a été lancé en 2008 par la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains dans le but de créer un espace d'analyse et de réflexion sur les politiques locales d'inclusion sociale. L'initiative a été développée avec le soutien scientifique du professeur Yves Cabannes (University College London) et du Centre d'études sociales (CES) de l'université de Coimbra. À l'heure actuelle, l'Observatoire contient plus de soixante études de cas développées principalement entre 2008 et 2010. Bien que nombre de ces études fassent référence à des politiques déjà finalisées, elles ont encore beaucoup à offrir : de la capitalisation des connaissances acquises par d'autres gouvernements locaux à la découverte de moyens alternatifs pour relever les défis locaux sur l'inclusion sociale.

## Contexte

### *Contexte national et accès à la justice*

Le Malawi est un pays enclavé situé dans le sud de l'Afrique, sans ouverture sur la mer et avec une population de 13 millions d'habitants. Il fait partie du groupe des pays les moins développés et les plus densément peuplés du monde (PNUD – Programme des Nations unies pour le Développement, 2010). Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture, qui représente plus d'un tiers du PIB (produit intérieur brut) et 90% des revenus proviennent des exportations.<sup>1</sup>

Concernant sa structure politique, le Malawi possède un système de gouvernement démocratique et multipartite. Les branches du gouvernement sont au nombre de trois : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le pouvoir exécutif est dirigé par le président, qui est, en même temps, le chef de l'État et le chef de gouvernement. Le pouvoir législatif est constitué d'une assemblée nationale unicamérale, dont les membres sont élus tous les cinq ans au suffrage universel. Bien qu'en théorie la constitution du Malawi stipule la présence d'un Sénat, celui-ci n'existe pas dans la pratique. Au cas où il serait créé, il donnerait une représentation aux dirigeants traditionnels et à différents districts géographiques, ainsi qu'aux groupes d'intérêt spéciaux comme les personnes handicapées, les jeunes et les femmes. Le gouvernement local est dirigé par les administrateurs régionaux et par les chefs de la police de district désignés par le gouvernement central. Les premières élections locales multipartites ont eu lieu en 2000, symbolisant le processus de décentralisation en cours et représentant un pas important vers l'autonomisation de la population.

La branche du pouvoir judiciaire indépendant, basée sur le modèle anglais, comprend une cour constitutionnelle, une haute cour, une cour suprême d'appel et des tribunaux qui leur sont subordonnés. Toutefois, de même que dans d'autres régions du continent africain, malgré la promesse constitutionnelle d'accès aux droits et à la justice qui a été formulée à tous les citoyens et citoyennes malawites, la plus grande partie de la population habite dans des régions qui n'ont pas d'accès aux tribunaux. La grande majorité de la population estime que le système de la justice officielle est inefficace, lent et peu accessible sur les plans économique, culturel et géographique (Brainch 2010a, 2010b).

### *Justice communautaire et promotion des droits*

Dans de multiples contextes africains, y compris celui du Malawi, la justice locale est plus légitime et la population se fie davantage à la justice locale n'appartenant pas à l'État, qui, pour elle, est la dépositaire des croyances, des normes et des valeurs de la communauté, et parce qu'elle assure une justice pratique et accessible. En tant que telle, la justice locale joue un rôle fondamental dans la société, notamment dans les zones rurales, et elle s'est avérée un outil incontournable pour que les communautés puissent utiliser immédiatement ce qui, pour elles, a été la seule option dans la résolution des conflits.

En dépit de la promesse constitutionnelle d'accès à la justice, environ 85% de la population du Malawi habitent dans des zones rurales sans accès aux tribunaux formels.<sup>2</sup> Les principales causes des conflits sont liées à l'absence de lois efficaces et au manque de protection adéquate des

<sup>1</sup> L'agriculture constitue 35% du PIB, l'industrie 19%, et les services représentent les 46% restants. Données issues de <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/MALAWIEXTN/0,,menuPK:355882~pagePK:141132~piPK:141107~theSitePK:355870.00.html> [22 mars 2011].

<sup>2</sup> Selon des documents récents, il existe au Malawi près de 300 avocats (UNODC – United Nations Office on Drugs and Crime, ONUDC– Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 2011).

droits de la personne humaine, notamment à l'égard des femmes et des enfants. Par conséquent, dans le but de rendre réel les droits à l'accès à la justice des Malawites, il est indispensable que la justice parvienne dans les villages, en impliquant différentes sources juridiques et de médiation. Dans un contexte où la majorité des personnes souhaitent régler leurs conflits de façon rapide et abordable à travers une instance locale qu'elles peuvent comprendre et dont l'accès est aisément accessible, une ONG malawite appelée l'Institut des Services d'Assistance « parajuridiques » (de l'anglais *Paralegal Advisory Services Institute* – PASI)<sup>3</sup> a essayé d'améliorer l'accès à la justice des hommes et des femmes malawites.

**Échelon du gouvernement de mise en œuvre de la politique : Niveau des villages et des municipalités**

## Description complète – Présentation de la politique

De même que dans de nombreux autres pays, le système judiciaire du Malawi est formel, complexe, essentiellement urbain, lent et cher. Par conséquent, la population pauvre, notamment la population illettrée et défavorisée des zones rurales, ne peut pas faire valoir ses droits et subit l'injustice en silence.

Le PMC (Programme de Médiation communautaire) introduit un schéma de médiation basé sur la communauté locale qui peut assister la population la plus pauvre et vulnérable, pour que celle-ci puisse accéder à la justice civile et pénale, dans certains cas de moindre importance. S'inspirant de projets similaires développés dans différents pays du monde<sup>4</sup>, le Programme de Médiation Communautaire du Malawi (PMC) a été développé en partenariat avec l'ISAP (Institut des Services d'Assistance parajuridique). Ce programme promet aux citoyens et aux citoyennes une justice dans leur langue, dans leur commune et dans leurs termes. Il leur donne le pouvoir de résoudre certaines questions pénales et civiles, gratuitement et de façon participative et adaptée à leur culture, dans un processus basé sur les principes stricts des droits de la personne humaine (Brainch 2010b). Le programme est mis en œuvre par les médiateurs et médiatrices de la municipalité qui vivent dans les communautés auxquelles elles proposent leur conseil. Il s'agit d'un service de médiation qui est fait pour la communauté et à travers la communauté. Le PMC opère au sein du système juridique du Malawi, dont il complète les mécanismes mis en place pour la résolution formelle et informelle des conflits. Il respecte le droit à la vie privée des parties en réalisant la médiation dans un endroit privé et en permettant aux parties de s'exprimer en toute confiance dans de petites réunions ou dans des forums privés.

## Antécédents / origines

Pendant longtemps il a été évident que les causes principales des conflits étaient liées à l'absence de lois efficaces, à leur non-application et à une protection défaillante des droits humains, notamment à l'égard des femmes et des enfants. L'ISAP ne s'est pas penché sur la question de savoir quelle pouvait être la contribution de l'État en vue de l'amélioration de la justice à l'échelle communautaire, mais plutôt, il s'est préoccupé de savoir quels étaient les besoins de la population malawite. La majorité des citoyens et des citoyennes souhaitait uniquement résoudre leurs conflits de façon rapide et économique par le biais d'une instance

<sup>3</sup> L'Institut des Services d'Assistance parajuridique (de l'anglais *Paralegal Advisory Services Institute* – PASI) est une ONG née d'un programme de Réforme Pénale Internationale (Brainch 2010b). Il œuvre sous le parapluie du Service de Conseil parajuridique, un conseil constitué d'autorités pénitentiaires, d'agents de police et de membres du pouvoir judiciaire. L'objectif du Service de Conseil parajuridique est de livrer une assistance juridique adéquate à la partie de la population utilisant les services de personnes qui ne sont pas des avocats ou des avocates de "première ligne" du système de justice criminelle, en aidant à introduire et à diffuser l'éducation civique et à prévenir le crime et en éduquant les communautés par le biais de la création de groupes de jeunes (Anderson 2006).

<sup>4</sup> Tels que le Modèle de médiation de Madaripur au Bangladesh, entre autres.

locale qu'ils peuvent comprendre et facile d'accès. Dans son effort pour lever les barrières qui menacent la justice, l'ISAP reconnaît que personne n'occupe une position plus favorable pour opérer une amélioration fondamentale de la justice communautaire que les communautés elles-mêmes.

En 2007, Penal Reform international a offert son appui à l'ISAP pour adapter au contexte malawite un modèle basé sur la médiation qui avait déjà fait ses preuves. Il s'agissait d'un modèle développé par l'association Madaripur d'assistance juridique au Bangladesh, à la suite de la guerre civile contre le Pakistan occidental ayant eu lieu dans les années 1970, lorsque les structures formelles de la justice se sont presque effondrées et que les pauvres n'avaient aucune possibilité d'accéder à une quelconque façon de régler leurs litiges de façon rapide et économique.

La médiation est un processus volontaire de résolution de conflits par lequel un médiateur ou une médiatrice aide les parties litigantes à trouver une solution acceptable et viable pour les deux parties. La médiation permet aux personnes de décider comment elles souhaitent résoudre leurs problèmes et essaye de les aider à se réconcilier. Une grande différence entre le PMC et d'autres modèles de médiation est que l'ISAP reconnaît et respecte la valeur des instances ou des forums traditionnels pour la résolution de conflits et l'importance d'impliquer les chefs du village pour qu'ils collaborent à la formation des habitants (et non des leaders) à la médiation: des personnes qui se trouvent au centre de la communauté et qui peuvent aider les autres habitants à résoudre leurs conflits de manière amicale, rapide et gratuite. Cette initiative visait à compléter le mécanisme déjà établi des décisions soumises à l'arbitrage des chefs et assurait un autre niveau de justice, une autre alternative- aux villageois pour résoudre les conflits de leur vie quotidienne, tout en conservant la possibilité de tenir une réunion publique avec les membres de la communauté et le chef du village, si tel est leur choix ou s'ils étaient incapables de régler leur problème par le biais de la médiation.

Les éducateurs de l'ISAP ont proposé aux médiateurs et aux médiatrices des communautés locales, des formations dans leur langue locale, pour leur apprendre à gérer les conflits dans les communautés de leurs villages. Les médiateurs et les médiatrices de la communauté reçoivent le soutien des superviseurs et des assistants parajuridiques de l'ISAP en permanence (ISAP 2009). Les médiateurs et les médiatrices de la communauté sont recrutés avec soin selon des qualités qui les aident à gagner la confiance des habitants dans leurs villages. En 2008 seulement, plus de 400 médiateurs et médiatrices communautaires ont reçu une formation de la part des éducateurs et éducatrices locaux.

Dans chaque cas soumis au PMC, les médiateurs et les médiatrices doivent tenir compte des facteurs liés aux droits humains. Par exemple si un mineur ou une mineure sont impliqués, ils doivent se demander comment protéger leurs droits de sorte à ne pas les intimider et ne pas atteindre un règlement qui ne soit pas approprié (par exemple, faire travailler un jeune enfant). S'il s'agit d'un cas entre une femme et un homme, ils doivent se demander si les droits de la femme en matière d'égalité des chances sont respectés. Si les médiateurs et les médiatrices des villages ont des doutes ou des inquiétudes, ils doivent consulter le groupe de médiation communautaire et assurer la présence d'un observateur des droits humains ou d'un autre médiateur ou médiatrice ayant des connaissances spécifiques en matière de droits humains.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> La procédure judiciaire en vigueur au Malawi encourage les parties en litige à régler leurs conflits de manière extra-judiciaire par le biais de la médiation. Le Tribunal des Magistrats envoie souvent les affaires au PMC (Programme de Médiation Communautaire, de l'anglais VMP – Village Mediation Programme). La Police aussi réfère les cas au PMC. Le PMC informera les tribunaux ou la police de l'issue de la médiation. De cette manière, il n'y a pas risque d'impunité (ISAP, 2009).

Le manque de connaissance du système formel de justice, l'illettrisme, les pratiques culturelles et la crainte de la discrimination ont empêché les femmes d'accéder au système judiciaire formel. La médiation donne aux femmes l'opportunité de soumettre leurs conflits à un programme basé sur la communauté locale qui respecte et comprend leurs inquiétudes et qui les aidera à résoudre leurs conflits d'une manière facile à comprendre et non discriminatoire. Les femmes ont aussi fait savoir qu'elles apprécient le fait que la médiation soit confidentielle.

L'ISAP a pris des mesures pour garantir l'inclusion des femmes dans le recrutement des médiateurs et médiatrices communautaires. La sensibilisation des femmes a été un facteur décisif de la stratégie de communication pour les motiver à avoir recours au PMC en toute confiance. Par conséquent, 60% des médiateurs et des médiatrices communautaires sont des femmes et plus des deux tiers des affaires dont est saisi le PMC ont été soumis par des femmes. Vers la fin 2010, les médiateurs et médiatrices communautaires avaient aidé à résoudre 1 470 affaires, dont 53% avaient été soumis par des femmes et dans 9,9% des mineurs étaient impliqués (Brainch 2010b). L'un des points forts du PMC est qu'il est basé dans les petits villages du Malawi, où les résidents et les résidents ont accès à leurs services au quotidien, dans un contexte informel et gratuit.

### *Objectifs de la politique*

Le principal objectif du Programme de Médiation Communautaire est de proposer une justice rapide et économique aux membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté, dans la langue des parties du conflit, et dans un environnement respectueux des droits de la personne humaine. Le PMC a été mis en place en parallèle des structures existantes du gouvernement local et des pratiques coutumières.

Un autre objectif du programme est de soutenir les mécanismes existants de résolution des conflits et de permettre la résolution d'affaires à l'extérieur du système de la justice formelle. Le PMC aide donc à réduire le taux d'affaires en souffrance dans les tribunaux, à éviter l'emprisonnement des criminels lorsque c'est possible et aide aussi à réduire la surpopulation dans les prisons ; à faciliter la résolution rapide des affaires pour éviter qu'elles ne se compliquent davantage, à améliorer l'accès à la justice pour les plus pauvres et les plus vulnérables ; et à contribuer à une plus grande harmonie dans les communautés du Malawi.

### *Chronologie de la mise en œuvre de la politique*

#### **Cadre juridique pour le Programme de Médiation Communautaire**

La Constitution malawite garantit l'État de droit, les droits de la personne humaine, l'égalité des chances devant la loi et l'accès à la justice, mais la réalité montre que, de même que dans la plupart des pays africains et dans de nombreux endroits du monde, la justice est plutôt le privilège de quelques-uns et non le droit de tous les citoyens et citoyennes. Les programmes de justice tendent à négliger ou à ignorer la valeur de la communauté en soi en tant que ressource viable dans la prestation de la justice. D'autres critiquent ce qu'ils croient être un manque d'autorité dans l'introduction des pratiques de justice réparatrice à l'échelle de la communauté sans une réforme juridique. L'ISAP a utilisé l'espace créé par la législation malawite en vigueur pour introduire les pratiques de justice réparatrice au niveau communautaire. Il s'agit d'un espace que l'on retrouve dans de nombreuses juridictions. Une législation qui, en grande mesure, existe déjà dans d'autres pays dont les constitutions garantissent l'accès à la justice et, par conséquent, fournissent un cadre juridique adéquat pour mettre en route cette action.

#### **Structure du Programme de Médiation Communautaire**

Le PMC se base sur trois piliers:

1. *Le caractère volontaire.* La médiation est un processus volontaire et, par conséquent, on ne peut pas contraindre les parties à participer au processus, de même que les médiateurs et les médiatrices de la communauté ne peuvent pas recevoir de rémunération pour leurs services ;
2. *La confidentialité.* Seules les parties en litige participent à la médiation. Tout ce qui se dit ou se fait en médiation fait l'objet du secret et ne doit pas être répété ailleurs. Les médiateurs et les médiatrices ne peuvent pas être cités en témoins d'une autre procédure, et ce que l'une des parties dit au médiateur ou à la médiatrice en privé, ne pourra pas être répété à l'autre partie sans l'autorisation expresse de la première partie ; et
3. *La neutralité.* Les médiateurs et les médiatrices de la communauté ne peuvent pas participer à la médiation s'il existe un conflit d'intérêts.

Les médiateurs et médiatrices volontaires de la communauté sont recrutés dans tous les secteurs de la société du village, dans le respect d'un équilibre en matière de genre, de culture, d'ethnie et suivant des critères stricts. Plus de la moitié des médiateurs et médiatrices sont des femmes et l'illettrisme n'empêche pas leur participation au projet.<sup>6</sup> Les formateurs et formatrices sont évalués pour garantir qu'ils sont en mesure d'inculquer leurs connaissances des concepts et techniques de la médiation, et que, en même temps, ils ont une compréhension de base mais bonne des droits de la personne humaine, basée sur l'expérience pratique (ISAP 2009; Brainch 2010a, 2010b). De même, les médiateurs et médiatrices œuvrent conformément à un code de conduite strict.

Afin de garantir un soutien adéquat aux médiateurs et médiatrices communautaires, le PMC a conçu un système de supervision, de suivi, de conseil et d'évaluation. En outre, les médiateurs et les médiatrices de la communauté bénéficient du soutien des "Comités de Médiation communautaire", qui aident les médiateurs et les médiatrices à compléter les dossiers de toutes les affaires dont ils sont saisis.

Les formateurs et formatrices ou les éducateurs de l'ISAP – PMC et les auxiliaires juridiques garantissent la supervision et le maintien des normes, en assurant en même temps le respect des principes des droits humains et le respect de l'État de droit. Les éducateurs et les éducatrices représentant aussi l'un des principaux liens de connexion entre la communauté locale et le système de justice formelle. Le résultat de toutes les affaires issues de la police est communiqué à celle-ci, pour empêcher l'impunité de ceux qui souhaiteraient éviter le procès.

## Agents concernés, bénéficiaires et processus participatifs

### Agents concernés

Le PMC a été mis en œuvre par l'ISAP au Malawi comme projet pilote mené en coopération avec l'Institut danois des Droits humains (IDDH – *Danish Institute of Human Rights*) et le Centre de Résolution de Conflits (CDR – *Dispute Resolution Centre*) du Kenya. Le modèle s'est inspiré du modèle de Médiation de Madaripur du Bangladesh et d'autres programmes de médiation de différents pays du monde basés sur la communauté locale. Le programme pilote du PMC a été financé par l'organisme d'Aide irlandaise, l'Irish Aid. Le PMC vise à obtenir une étroite

<sup>6</sup> En réalité, les médiateurs et médiatrices communautaires ont été recrutés par leurs propres communautés et constituent un échantillon représentatif de toutes les couches de la population : des personnes lettrées et des personnes presque illétrées, des hommes et des femmes, des personnes âgées et des jeunes, des personnes handicapées et des personnes sans handicap.

collaboration et coordination avec d'autres agences travaillant sur l'accès à la justice, telles que les autorités traditionnelles, les dirigeants de la communauté, le gouvernement et les organisations de la société civile. Le PMC bénéficie également d'un Groupe Consultatif international constitué de membres du Bangladesh, du Népal, d'Albanie, du Royaume-Uni et du Danemark.

### Bénéficiaires

Communautés locales, en particulier les femmes.

### Processus de mise en œuvre de la politique

L'expérience du Programme de Médiation Communautaire illustre comment l'association de différentes institutions formelles – tribunaux, société civile et autorités locales – peut devenir un outil puissant pour démocratiser l'accès aux droits humains et à la justice dans une optique multiculturelle. Les institutions nationales sont censées fournir un élan politique et de planification pour garantir la durabilité de ces initiatives d'assistance juridique.

## Principaux résultats et réalisation

### *Principaux résultats et obstacles*

#### Principaux résultats et réussites

L'introduction d'un schéma de rémission ou de médiation basé sur la communauté locale a permis de responsabiliser les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables pour qu'elles puissent accéder à la justice aussi bien dans les affaires pénales que dans les affaires non-pénales. Le PMC a participé à la formation des médiateurs et des médiatrices pour résoudre les conflits au sein des communautés. Ces médiateurs et médiatrices effectuent aussi des médiations dans certains types d'affaires pénales, en particulier dans celles qui impliquent des mineurs qui ont été arrêtés ou condamnés pour des délits pénaux mineurs (Brainch 2010a). Le résultat final de cette politique a servi à augmenter la confiance publique dans un système de justice qui a des répercussions directes sur la stabilité politique et la bonne disposition des citoyens et des citoyennes à coopérer avec les autorités.

**Figure 2. Résultats du PMC : Cours des affaires depuis mars 2009 jusqu'en février 2010 (12 mois)**

District	Affaires soumises	Affaires résolues	Affaires non résolues <sup>7</sup>	En cours	Affaires transmises à d'autres prestataires <sup>8</sup>	Affaires reçues d'autres prestataires
Mchinji	397	279	35	43	40	33
Lilongwe	270	201	27	13	29	18

<sup>7</sup> La majorité de ces affaires est issue de la non-comparution de la seconde partie à la réunion de médiation, généralement parce que cette personne avait quitté la région.

<sup>8</sup> D'autres prestataires incluent : les leaders traditionnels, les tribunaux du village, le clan ou les anciens de la famille des parties concernées, des dirigeants de l'église, des auxiliaires parajuridiques (d'autres ONG), les ONG et les organisations communautaires de base.

Salima	248	183	23	26	16	26
<b>TOTAL</b>	<b>915</b>	<b>663</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>85</b>	<b>77</b>

**Figure 3. Résultats du PMC : Origine des affaires**

Affaires soumises par des femmes	600
Affaires impliquant des enfants	53
Affaires soumises par les Tribunaux	Aucun encore
Affaires soumises par l'Unité de soutien aux victimes de la police	110
Affaires soumises par les chefs des villages	150
<b>TOTAL</b>	<b>913</b>

**Figure 4. Résolution du PMC : Nature des conflits**

Conflit	% total de cas
Violence domestique	60%
Terre (foncier)	5%
Voisinage <sup>9</sup>	30%
Infractions mineures	5%

### Évaluation générale et améliorations de la pratique

La confiance des citoyens dans le PMC peut uniquement se maintenir si le programme fait l'objet d'une gestion responsable et si les conflits sont réglés de façon rapide et efficace. Ceci implique une supervision des affaires et un mécanisme efficace de plainte, ainsi qu'un système efficient et efficace de supervision et d'évaluation. Le PMC collecte et compare l'information aussi bien statistique que qualitative, qui comprend: le nombre et le type d'affaires soumis et la source qui les a soumis ; le résultat de toutes les affaires, aussi bien réglées que non réglées ; le temps écoulé depuis le moment de la soumission du cas jusqu'au moment de la résolution du conflit ; comment sont traitées ultérieurement les affaires n'ayant pas été réglées par la médiation ; les données socio-économiques sur le genre, les revenus, les différences ethniques et la religion des parties en conflit, tout cela comparé à une étude préliminaire réalisée au début du projet.

#### *Transposition ou adaptation de la pratique ailleurs*

La plupart des conflits qui éclatent dans la communauté malawite peuvent être identifiés dans toute langue et dans toute culture. Par conséquent, la transposition, le succès et la simplicité du Programme de Médiation Communautaire ont attiré l'attention du Programme de

<sup>9</sup> Les dettes non soldées, le vol des récoltes, le vol d'autres biens, les luttes pour l'accès aux terres de culture, les problèmes causés par les enfants (par exemple, les vols).

Développement du Secteur judiciaire (de l'anglais *Justice Sector Development Programme* – JSDP) de Sierra Leone. Des stratégies similaires sont mises en œuvre dans d'autres pays africains (Mozambique, Zambie, Kenya, Nigéria et Soudan), en Europe et dans d'autres pays du monde. Si l'on souhaite réduire la pression sur les tribunaux, promouvoir l'intégration sociale et réduire la tension sociale, il est indispensable que la combinaison d'une approche globale d'accès à la justice et de la réconciliation conciliation tienne compte de certains éléments clés, étatiques et non-étatiques, judiciaires et extra-judiciaires , juridiques et parajuridiques.

Le Programme de Médiation Communautaire s'appuie sur un sentiment d'appartenance à la communauté – le “village global” – et ne se limite pas aux zones rurales. Le PMC est également applicable aux communautés urbaines, qui peuvent comprendre un groupe de voisins et de voisines habitant dans une seule rue (comme dans les « cellules » de Tanzanie), associations professionnelles (telles que la Fédération de Cyclisme de Sierra Leone), un groupe de femmes ou une organisation de jeunes. Chacune de ces communautés possède le potentiel pour aider ses membres par le biais des structures mises en œuvre au Malawi.

## En savoir plus

L'information a été obtenue à partir des sources auxquelles nous avons eu accès par internet. Le texte a été rédigé par la Dra. Maria Paula Meneses en 2011, du Centre des Etudes sociales de l'Université de Coimbra (Portugal).

**Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie participative et des Droits de l'homme de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) :**

Page web: <https://www.uclq-cisdp.org/>

Coordinées: [cisdp1@uclq.org](mailto:cisdp1@uclq.org) | +34 933 42 87 70

## Références bibliographiques

Anderson, H., 2006, Justice Delayed in Malawi's Criminal Justice System Paralegals vs. Lawyers, *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 1(1): 2-11.

Brainch, B., 2010a, *The Malawi Village Mediation Programme: A Model for Community Justice and Diversion*. Paper presented to the Conference on State and Non-State Public Safety and Justice Provision: The Dynamics of Legal Pluralism, Mozambique, Maputo, April 2010.

Brainch, B., 2010b, *Protecting Women and Promoting Social Cohesion in Rural Communities in Africa: The Village Mediation Programme*. Paper presented to the International Congress on Mediation, Lisbon, October 2010.

**PASI, 2009, Malawi Village Programme. Malawi: PASI.**

UNDP, 2010, *The Real Wealth of Nations: Pathways to Human Development*. New York: Palgrave Macmillan.

UNODC, 2011, *Access to Legal Aid in Criminal Justice Systems in Africa: Survey Report*. New York: United Nations Office on Drugs and Crime.